



Association québécoise  
Plaidoyer-Victimes



# RAPPORT ANNUEL

2020 | 2021

# Sommaire

## 1

### Mot de la présidente • 3

## 2

### À propos de l'AQPV • 4

- La mission
- Les champs d'action
- Les valeurs
- La vision à long terme
- Le conseil d'administration
- L'équipe de travail

## 3

### Vie associative • 6

- Les membres par catégorie
- Les membres par région administrative
- Les membres selon le milieu de pratique

## 4

### Bilan des activités 2020-2021 • 8

- Représentations et défense des droits
- Information et sensibilisation
- Formation
- Concertation et partenariats
- Consultations
- Participation à des activités
- Communications

## 5

### Ressources et dépenses • 22

## Ministères subventionnaires en 2020-2021

# 1

## Mot de la présidente

L'année 2020-2021 n'a pas été un long fleuve tranquille pour l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV). Comme dans d'autres organismes, la pandémie de la COVID-19 a bouleversé nos agendas, imposé des ajustements et des réaménagements dans la prestation et la planification de nos activités et dans nos modes de collaboration avec nos partenaires. L'avenir saura nous dire quels seront les impacts à long terme de cette crise sanitaire sur les victimes et sur l'organisation des services qui leur sont offerts. Cette année a aussi été marquée par les départs de personnes qui nous ont quittés pour relever d'autres défis et par une certaine mouvance au sein de l'équipe.

C'est avec fierté que nous vous présentons le présent rapport annuel. Malgré les obstacles, nous avons mis en commun nos forces, nos savoirs et nos expériences. Nous avons travaillé dans un climat de solidarité et d'entraide. Et on est allé de l'avant! Nous avons produit et lancé un site sur les droits des victimes mineures dans le système de justice pénale pour les adolescents et adolescentes, une initiative unique au Canada. En parallèle, nous avons fait avancer des projets ambitieux qui, sous différentes facettes, contribueront à la promotion des droits des victimes et de leurs proches. Nous avons porté la voix des victimes, individuellement et collectivement, lors de consultations ou de travaux entourant la *Charte canadienne des droits des victimes* et lors de la révision de lois provinciales qui régissent l'aide et l'indemnisation. Nous avons été disponibles et à l'écoute de nombreuses victimes qui se sont tournées vers nous pour être conseillées, aiguillées vers des ressources pouvant répondre à leurs besoins ou accompagnées dans leurs démarches pour revendiquer leurs droits. Cette année encore, nous avons collaboré aux travaux de plusieurs comités, et ce, même si nous devons composer avec des ressources limitées. Nous avons offert à de nombreuses personnes œuvrant auprès des victimes des formations riches et variées tant sur le plan des contenus que sur celui de la qualité des personnes expertes qui ont été mises à contribution.

Dans un contexte de relative instabilité et de manque de personnel, tout ce que nous avons accompli en 2020-2021 représente un véritable tour de force. Je veux exprimer ma profonde gratitude à Jean Wilfrid Étienne, à Katia Leroux et à Émilie Charron. Grâce à leur dévouement, à leur capacité d'adaptation et à leur engagement, l'Association a poursuivi sa mission avec rigueur et professionnalisme. Elle est restée présente et active dans les liens qu'elle entretient avec ses membres et partenaires.

Je tiens à souligner la contribution de Katia Leroux et de Lise Poupart à l'avancement de nos projets. Membre de l'équipe depuis 17 ans, Katia en a coordonné le suivi et la réalisation avec efficacité et compétence. Avec générosité, Lise a mis son expertise et ses connaissances au service de l'Association. Son apport est inestimable.

Je remercie chaleureusement les membres du conseil d'administration qui ont veillé à la bonne gouvernance de l'AQPV. Les réunions ont été plus nombreuses au cours des derniers mois. Leur disponibilité et leurs précieux conseils nous ont permis de prendre des décisions dans l'intérêt de l'Association et dans le respect de nos obligations. Un grand merci à Claude Bussièrès, Marie-Eve Lamoureux et Fabien Michaud, des membres qui ont été très impliqués au sein de notre conseil d'administration pendant plusieurs années.

### **Merci aussi...**

À Christine Deschênes qui a assumé la direction générale au cours des derniers mois et aux employés contractuels qui ont collaboré à la mise en œuvre de nos projets et activités.

À Marie-Hélène Blanc, directrice générale de l'AQPV pendant 15 ans et à Marisa Canuto, coordonnatrice de projets qui, chacune à sa manière et dans leurs fonctions respectives, ont influencé et enrichi le parcours de l'AQPV pendant plusieurs années. L'Association leur en est grandement reconnaissante.

À nos membres et partenaires pour leurs conseils, leur appui et leur aide lorsque nous les avons sollicités.

À tous nos bailleurs de fonds, tout particulièrement à la Direction de l'aide aux victimes et des mesures d'accessibilité du ministère de la Justice du Québec. Son directeur Richard Carboneau et plusieurs membres de son équipe ont facilité la réalisation de nos projets.

L'année 2020-2021 a été riche d'enseignements pour l'avenir et, à bien des égards, l'Association en sort grandie. Au cours des prochains mois, afin de poursuivre et consolider notre mission, nous allons assurer la relève au sein de l'équipe et du conseil d'administration. Nous allons également mener à terme et promouvoir des projets qui se veulent des passerelles pour la reconnaissance des droits de toutes les victimes peu importe leur âge, leur identité sexuelle, leur appartenance à une communauté culturelle, leur religion et le crime qu'elles ont subi.

En terminant, je salue la résilience de l'Association et de l'équipe.

**Arlène Gaudreault**

## 2

# À propos de l'AQPV

### LA MISSION

Depuis 1984, la mission de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV) est de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts des victimes d'actes criminels et de leurs proches.

### LES CHAMPS D'ACTION

L'AQPV **conseille** par son implication sur de nombreux comités consultatifs, tant provinciaux que fédéraux. Des documents d'analyse sont également produits et transmis aux instances concernées.

L'AQPV **intervient** pour la défense des droits et des intérêts des victimes d'actes criminels auprès de différentes instances.

L'AQPV **informe** les victimes et leurs proches sur leurs droits et leurs recours, notamment par des projets spécifiques de sensibilisation et d'information.

L'AQPV **forme** les professionnelles et professionnels qui interviennent auprès des victimes en leur proposant une programmation annuelle de formations.

L'AQPV **sensibilise** différents publics cibles sur plusieurs problématiques liées à la victimisation criminelle.

L'AQPV **aide et soutient** de nombreuses victimes d'actes criminels qui cherchent à faire reconnaître leurs droits et recours dans différentes procédures. L'AQPV écoute, informe et accompagne, au besoin, les victimes dans leurs démarches de recours.

L'AQPV **collabore** avec de nombreuses organisations au Québec et au Canada. En plus de siéger sur de nombreux comités et tables de concertation, elle s'implique concrètement dans des projets initiés par des partenaires.

### LES VALEURS

- Le respect des droits fondamentaux, de la diversité des réalités et des besoins des victimes d'actes criminels qui se manifeste à travers les principes d'égalité, d'équité et de tolérance.
- L'engagement de l'AQPV dans la réalisation de sa mission, suscitant la mobilisation et l'implication de ses membres, des collaboratrices et des collaborateurs, des partenaires et des personnes œuvrant dans le domaine.
- L'ouverture d'esprit qui se traduit notamment par l'empathie, l'humanisme et la capacité de s'adapter aux changements sociaux.
- Le professionnalisme, la rigueur et l'intégrité dans la conduite de ses activités.

## LA VISION À LONG TERME

À long terme, l'AQPV, en tant qu'acteur incontournable dans son domaine d'expertise, souhaite contribuer à :

- la transformation du système sociojudiciaire afin que les droits et recours des victimes d'actes criminels soient pleinement reconnus, accessibles et appliqués ;
- l'amélioration du sentiment de confiance et de compétence des victimes d'actes criminels dans leur parcours ;
- la mobilisation du milieu pour nourrir les réflexions sur les enjeux touchant les victimes d'actes criminels.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'année 2020-2021, le conseil d'administration s'est réuni à **10 reprises** en assemblée ordinaire.

Arlène Gaudreault, présidente

Lise Poupart, vice-présidente

Fabien Michaud\*, trésorier

Claude Bussièrès\*, administrateur

Mylène Gauthier, administratrice

Marie-Eve Lamoureux\*\*, administratrice

Catherine Lapierre\*\*\*, administratrice

Cindy Laroche, administratrice

Marie-Ève Therrien\*\*\*, administratrice

\* Départ en cours de mandat

\*\* Remplacement en cours de mandat

\*\*\* Cooptation en cours d'exercice

## L'ÉQUIPE DE TRAVAIL

### • La permanence

Christine Deschênes, directrice générale

Jean Wilfrid Étienne, adjoint administratif

Katia Leroux, responsable de la recherche, de l'information et de l'édition

### • Les contractuelles

Émilie Charron, agente de communication et de promotion

Marion Delabruyère, agente de recherche

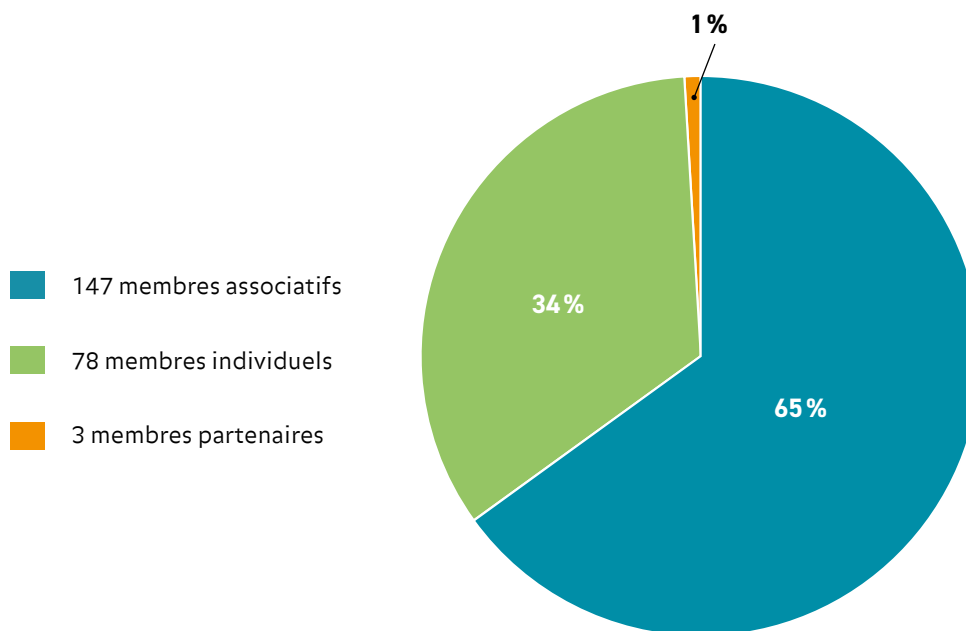
# 3

## Vie associative

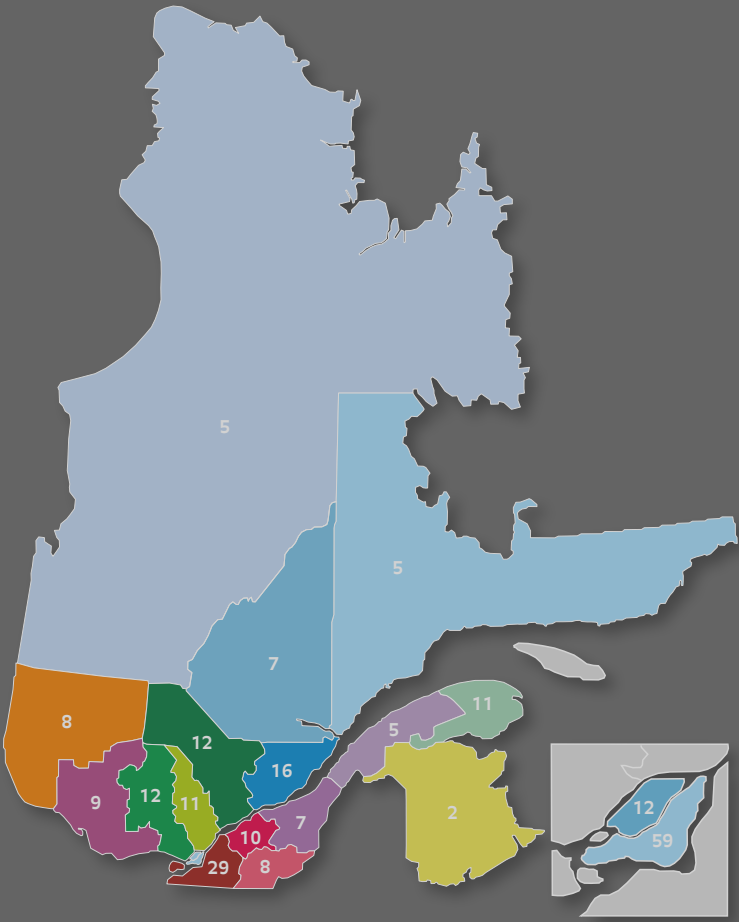
L'AQPV est forte de la présence de ses membres (organismes ou individus) qui proviennent de toutes les régions du Québec et qui œuvrent majoritairement dans le domaine de l'aide aux victimes. Grâce à leur appui, elle peut poursuivre sa mission et ses objectifs.

### LES MEMBRES PAR CATÉGORIE

Au 31 mars 2021, l'Association comptait **228 membres**, incluant **37 nouvelles adhésions**. Il existe trois catégories de membres: 1) les membres associatifs (organismes à but non lucratif et organisations communautaires); 2) les membres individuels; 3) et les membres partenaires (organismes gouvernementaux, paragouvernementaux, associations professionnelles et corporations privées). Les membres se répartissent ainsi:



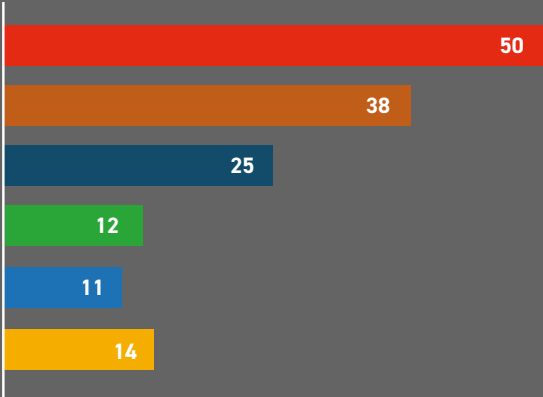
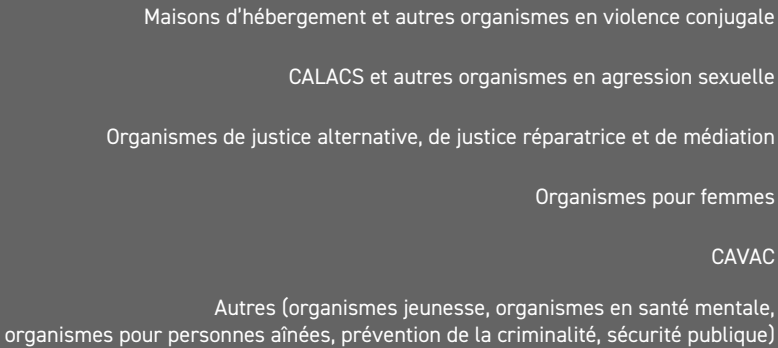
## LES MEMBRES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE



| Région administrative           | Total | Pourcentage |
|---------------------------------|-------|-------------|
| Montréal                        | 59    | 26 %        |
| Montérégie                      | 29    | 13 %        |
| Capitale-Nationale              | 16    | 7 %         |
| Laurentides                     | 12    | 5 %         |
| Laval                           | 12    | 5 %         |
| Mauricie                        | 12    | 5 %         |
| Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine | 11    | 5 %         |
| Lanaudière                      | 11    | 5 %         |
| Centre-du-Québec                | 10    | 4 %         |
| Outaouais                       | 9     | 4 %         |
| Estrie                          | 8     | 4 %         |
| Abitibi-Témiscamingue           | 8     | 4 %         |
| Chaudière-Appalaches            | 7     | 3 %         |
| Saguenay - Lac-Saint-Jean       | 7     | 3 %         |
| Bas-Saint-Laurent               | 5     | 2 %         |
| Côte-Nord                       | 5     | 2 %         |
| Nord-du-Québec                  | 5     | 2 %         |
| Nouveau-Brunswick               | 2     | 1 %         |

Bien qu'une proportion importante des membres proviennent de Montréal, le caractère provincial de l'Association se reflète dans la répartition de ses membres dans l'ensemble des régions du Québec.

### LES MEMBRES SELON LE MILIEU DE PRATIQUE (membres associatifs et membres partenaires)



Trois grands réseaux sont particulièrement bien représentés parmi les membres, soit le réseau des maisons d'hébergement et des organismes qui œuvrent en matière de violence conjugale, celui des CALACS et des organismes qui interviennent auprès des victimes d'agression à caractère sexuel et celui des organismes de justice alternative, de justice réparatrice et de médiation.

# 4

## Bilan des activités 2020-2021

### REPRÉSENTATIONS ET DÉFENSE DES DROITS

L'AQPV défend les droits et les intérêts collectifs des victimes d'actes criminels auprès de différentes instances, tant au Québec qu'au Canada. Par ses représentations et son action militante, l'Association contribue à l'amélioration des politiques, des législations et des pratiques dans plusieurs sphères d'intervention.

#### » Projet de loi n° 84: une réforme ambitieuse

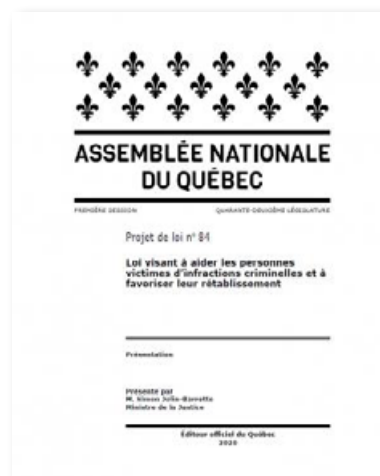
À maintes reprises au cours des 30 dernières années, dans un souci d'équité pour toutes les victimes, l'AQPV a mis de l'avant la nécessité de réviser en profondeur la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels* (LIVAC). Le 10 décembre 2020, dès le dépôt du projet de loi n° 84, *Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement*, nous avons salué l'initiative du ministre de la Justice du Québec Simon Jolin-Barrette dans un communiqué de presse.

Ce projet de loi introduisait des changements susceptibles d'avoir de multiples impacts sur la prestation des services et l'administration de notre régime d'indemnisation, qu'il s'agisse de la notion de victime, des règles d'admissibilité et des programmes offerts ou des pouvoirs confiés au ministre de la Justice. Il fusionnait aussi la LIVAC et la *Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels* (LAVAC).

Le 21 décembre 2020, l'AQPV a été invitée à participer aux auditions publiques de la Commission des institutions (CI) qui devaient se tenir à peine un mois plus tard. Un tel délai nous est apparu nettement insuffisant, compte tenu de l'ampleur et de la complexité de la réforme proposée. Avec l'appui de plusieurs de nos membres, dès le 4 janvier 2021, nous avons demandé au ministre de reporter les auditions. Il a néanmoins souhaité aller de l'avant, en offrant tout de même à plusieurs organismes la possibilité d'avoir d'autres rencontres, dans le prolongement des travaux de la CI.

Le 20 janvier 2021, l'AQPV a présenté ses commentaires et recommandations devant la CI. Pour l'essentiel, ils ont porté sur les problèmes que posait la fusion de la LAVAC et la LIVAC, notamment quant à la reconnaissance et à l'exercice des droits des victimes. Nous avons aussi pris position par rapport aux dispositions qui définissaient la notion de victime, mettaient fin ou réduisaient certaines aides financières, élargissaient l'admissibilité de certaines catégories de victimes qui, auparavant, étaient refusées dans notre régime d'indemnisation. Lors de consultations privées, nous avons aussi eu l'occasion de rencontrer des membres du cabinet du ministre et M<sup>e</sup> Patrick-Thierry Grenier, sous-ministre aux orientations, à l'accès à la justice et à la performance, afin de faire valoir nos préoccupations.

L'AQPV s'est jointe à une coalition réunissant une vingtaine d'organismes afin d'examiner certaines dispositions particulièrement problématiques. Faisant front commun, nous avons dénoncé les impacts de ce projet de loi quant au refus d'accorder des indemnités financières récurrentes aux personnes victimes sans emploi, à la durée maximale



de trois ans du versement d'aides financières alors que la LIVAC ne présentait aucune limite de temps, au manque d'information sur la réglementation qui viendrait encadrer les articles de la loi et à la réduction des prestations d'aide sociale versées aux victimes lorsqu'elles reçoivent aussi des indemnités en vertu du régime d'indemnisation.

Lors de l'étude du projet de loi, l'AQPV a exhorté le ministre et les membres de la CI à préciser les droits des victimes et à créer des recours lorsqu'ils sont lésés. Nous avons réitéré l'importance de nommer un ombudsman provincial pour les victimes, une recommandation que nous avons mise de l'avant lors des consultations du Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale et reprise dans son rapport « Bâtir la confiance ». La création d'une telle instance n'a pas été retenue, mais le projet de loi a été néanmoins modifié afin de prévoir des recours et des mécanismes pour en faciliter l'exercice.

Le 10 mai 2021, la *Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement* a été adoptée par l'Assemblée nationale. Elle devrait être promulguée dans les mois à venir. Cette importante réforme modernise notre régime d'indemnisation, en donne l'accès à un plus grand nombre de victimes, et entend faciliter leurs démarches lorsqu'elles réclament un soutien financier et des services leur permettant de reprendre le cours de leur vie. C'est un autre pas dans l'avancement des droits des victimes d'actes criminels et de leurs proches. L'AQPV est fière d'y avoir contribué.

## » Projet de loi n° 55: une importante avancée

Le 4 juin 2020, la ministre de la Justice du Québec en poste à l'époque, Sonia Lebel, déposait le projet de loi n° 55, Loi modifiant le Code civil pour notamment rendre imprescriptibles les actions civiles en matière d'agression à caractère sexuel, de violence subie pendant l'enfance et de violence conjugale. Ce même jour, l'AQPV adressait une lettre à M<sup>me</sup> Lebel pour saluer ce projet de loi et rappeler qu'il répondait aux demandes faites depuis plusieurs années par les victimes d'agression sexuelle, les victimes de violence conjugale et les organismes leur venant en aide.

Dans cette lettre, la présidente Arlène Gaudreault indiquait également que s'il était adopté, ce projet de loi allait faciliter les démarches des victimes pour obtenir réparation, un élément fondamental dans leur processus de guérison. Elle accueillait aussi très favorablement la proposition de mesures rétroactives pouvant permettre aux victimes dont l'action en justice avait été rejetée de réactiver leur dossier en leur donnant la possibilité de le faire dans un délai de trois ans.

Enfin, elle remerciait la ministre d'avoir porté ce dossier, une importante avancée pour toutes personnes victimes qui, pendant des années, ont réclamé des changements législatifs avec beaucoup de courage, de persévérance et de résilience.

Le projet de loi a été adopté le 12 juin 2020.

## » Table ronde «Vers des droits exécutoires pour les victimes d'actes criminels au Canada»

Le 3 février dernier, la présidente Arlène Gaudreault a participé à une table ronde en webdiffusion organisée par le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels (BOFVAC).

Selon le BOFVAC, les victimes n'ont pas de recours lorsque les représentantes et les représentants du système de justice pénale ne respectent pas leurs droits en vertu de la *Charte canadienne des droits des victimes* (CCDV). Effectivement, la Charte pose des limites à ces droits, de sorte qu'aucune action en justice, aucun appel, ni aucune autre forme de dommages-intérêts ne peuvent être accordés. La victime ne peut que porter plainte.

WEBINAIRE

**Vers des droits exécutoires pour les victimes d'actes criminels au Canada : Table ronde**

3 février 2021  
15H - 15H45

|                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <br><b>Arlène Gaudreault</b><br>Présidente,<br>Association québécoise<br>Puncher-Victimes | <br><b>Kathleen Dufour</b><br>Directrice générale,<br>Centre d'aide aux victimes<br>d'actes criminels de<br>Montréal (CAVAC) | <br><b>Marie Manikis</b><br>Professeure agrégée et<br>chercheuse William Dawson,<br>Faculté de droit,<br>Université McGill | <br><b>Melissa Heimerl</b><br>Directrice générale,<br>Services aux victimes d'Ontario |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Pour vous inscrire: [www.victimesdabord.gc.ca](http://www.victimesdabord.gc.ca)

Le BOFVAC estime que deux mécanismes de responsabilisation peuvent être mis en place :

- Un mécanisme de contrôle judiciaire qui permettrait aux victimes de demander au tribunal de revoir une décision prise par un organisme fédéral;
- Un mécanisme de révision administrative d'une décision de la poursuite de ne pas porter d'accusations, qui offrirait aux victimes la possibilité de demander à une instance supérieure d'examiner les raisons d'une telle décision.

La table ronde, animée par l'Ombudsman fédérale des victimes d'actes criminels, Heidi Illingworth, a permis à différentes actrices du milieu de partager leur vision sur cet enjeu. Outre Arlène Gaudreault de l'AQPV, étaient présentes Marie Manikis, professeure agrégée et titulaire d'une Chaire William Dawson de la Faculté de droit de l'Université McGill, Melissa Heimerl, directrice générale des Services aux victimes d'Ottawa et Kathleen Dufour, directrice générale du CAVAC de l'Outaouais.

Lors de son intervention, Arlène Gaudreault a souligné la nécessité de faire respecter les droits des victimes et de faire de la révision de la CCDV une priorité absolue, notant que cette dernière doit être renforcée de manière à prévoir des recours efficaces. Elle a évoqué la nécessité de mettre en place des mécanismes de plainte propres à la CCDV au niveau provincial, tels que ceux mis en place à l'échelle fédérale à la suite de son adoption. Elle a insisté sur la nécessité pour toutes les administrations et tous les ordres de gouvernement de collaborer et de continuer à faire pression sur les décideurs et les législateurs. Comme d'autres panélistes, elle estime nécessaire de mieux financer les organismes qui offrent des services aux victimes. Elle a rappelé la nécessité de dispenser de la formation aux personnes qui accompagnent les victimes afin qu'elles connaissent et comprennent mieux la CCDV.

## » Contrôle des armes à feu

Comme par les années passées, nous avons continué de suivre de près le dossier du contrôle des armes à feu.

À l'initiative du collectif PolySeSouvient, nous avons interpellé le premier ministre du Canada et certains des ministres du gouvernement fédéral, tout en invitant les membres de l'AQPV à faire de même.



- Le 9 juin 2020, une lettre a été envoyée à Bill Blair, ministre fédéral de la Sécurité publique et de la Protection civile, pour saluer d'une part la démarche de son gouvernement d'adopter la réglementation interdisant quelque 1 500 modèles d'armes d'assaut en circulation. D'autre part, nous tenions à lui signifier que beaucoup de travail restait à faire pour un meilleur contrôle des armes au pays et lui faire part de notre appui aux 15 recommandations mises de l'avant par PolySeSouvient. Ces recommandations concernaient entre autres le rachat obligatoire des armes d'assaut, l'interdiction de toute nouvelle importation et fabrication d'armes de poing et le renforcement du processus d'octroi et de révocation des permis de possession.
- Le 4 décembre 2020, une autre lettre a été acheminée à Bill Blair, à David Lametti, ministre de la Justice du Canada, ainsi qu'à Justin Trudeau, premier ministre du Canada. Nous avons joint notre voix à celles de PolySeSouvient ainsi qu'à celles de personnes survivantes et de familles des victimes pour enjoindre les ministres et le premier ministre à compléter les décrets annoncés en mai 2020 et à rendre permanente l'interdiction des armes d'assaut par voie législative, en plus d'instaurer un programme de rachat obligatoire, tel que promis par le Parti libéral lors des dernières élections.
- Le 7 avril 2021, une lettre a de nouveau été envoyée à Justin Trudeau pour lui demander de retirer le projet de loi C-21, qui permet aux propriétaires actuels de conserver leurs armes d'assaut nouvellement prohibées, et ce, sans même les rendre inopérantes, et de le remplacer par un projet conforme à ses promesses électorales.

## » Libérations anticipées de délinquants sous responsabilité fédérale lors de la pandémie de la COVID-19 : impacts sur les personnes victimes

Au cours de la dernière année, plusieurs organismes et personnes militant pour les droits des personnes détenues ont exhorté les autorités fédérales à libérer « de toute urgence » des délinquants et délinquantes purgeant une peine d'emprisonnement de deux ans et plus et réclamé un plan uniforme à travers le pays afin de protéger leur santé et leur sécurité pendant la pandémie de la COVID-19. Ces demandes ont fait l'objet d'une large couverture médiatique.

Cela s'est traduit par une augmentation du nombre d'examen pour la libération conditionnelle à titre exceptionnel, aussi appelées « libérations anticipées ».

C'est dans ce contexte qu'une personne victime d'agression sexuelle dans l'enfance s'est adressée à l'AQPV. À peine deux mois auparavant, la demande de semi-liberté du délinquant qui lui avait causé des torts avait été refusée, car ce dernier présentait un risque inacceptable pour la société. Informée qu'il y aurait un nouvel examen dans son dossier en raison des risques liés à la COVID-19, cette annonce a suscité de vives inquiétudes chez la victime. En s'adressant à nous, elle voulait dénoncer une situation qui, à son avis, ne prenait pas en compte les besoins et la sécurité des personnes victimes.

Partant de ce dossier, l'AQPV a alors fait des représentations auprès du ministre de la Sécurité publique du Canada, du Service correctionnel du Canada (SCC) et de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC). Nous avons déploré le manque d'information et le contexte dans lequel les victimes apprennent que la personne délinquante pouvait éventuellement bénéficier d'une libération conditionnelle anticipée ou à titre exceptionnel.

Nous avons aussi remis en question l'application de la Directive du Commissaire, laquelle encadre les informations qui auraient dû être prises en compte lors de l'évaluation en vue de la mise en liberté de ce délinquant. Nous avons également recommandé que dans les dossiers impliquant des violences sexuelles et des abus commis dans l'enfance, la CLCC tienne des audiences plutôt que de prendre des décisions sur dossier lors d'un nouvel examen, et ce, même si la loi l'y autorise. Nous avons fait valoir qu'il était important pour les personnes victimes d'être présentes à ces audiences et qu'on leur permette ainsi de mieux comprendre les motifs sur lesquels s'appuient les décisions du SCC et de la CLCC dans le cas d'un nouvel examen.

Nous avons enfin réitéré l'importance que les personnes victimes puissent exercer pleinement les droits qui leur sont reconnus dans la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et dans la *Charte canadienne des droits des victimes*.

On ne saurait dire quel a été le poids de notre intervention sur la décision, mais au terme de l'examen, le délinquant n'a pas été libéré et la personne victime s'est sentie entendue et soutenue.

### Information et aide aux victimes dans la défense de leurs droits

L'AQPV informe et aide les victimes d'actes criminels et leurs proches qui cherchent à connaître leurs droits et à exercer leurs recours dans différentes procédures. Le traitement de ces demandes nécessite souvent un investissement de temps important, réparti entre l'équipe de la permanence et des membres du conseil d'administration.

Il faut dire que la plupart des victimes font appel à nous en dernier recours, sans avoir pu trouver d'autres ressources pour les aider. Les demandes concernent principalement leur dossier IVAC. Que ce soit à propos de l'admissibilité, de l'accès aux services ou bien de la contestation d'une décision devant le Bureau de la révision administrative ou du Tribunal administratif du Québec, les démarches et les procédures sont complexes et faute d'informations précises, plusieurs des victimes ne savent pas ce qui les attend. Les accompagner pour les aider dans le cheminement de leur dossier vient enrichir notre analyse des obstacles auxquels elles sont confrontées dans l'exercice de leurs recours.

Mais plus important encore, nos interventions leur procurent une aide concrète leur permettant de faire valoir leurs droits plus facilement et d'ainsi diminuer leurs sentiments d'impuissance et de découragement si fréquemment ressentis chez les victimes aux prises avec une kyrielle de démarches juridiques presque impossibles à entreprendre sans soutien.

En outre, de plus en plus d'intervenantes et d'intervenants nous consultent sur des questions de droits ou de recours spécifiques qui nécessitent souvent plusieurs recherches et vérifications pour obtenir des réponses. La lourdeur de certains dossiers nécessite du temps, de l'énergie et une grande persévérance. Soulignons que l'AQPV a été largement sollicitée cette année. Une autre façon pour nous d'actualiser notre mission.

*« À plus d'une reprise,  
j'ai eu la chance d'avoir le soutien d'Arlène Gaudreault,  
de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes.*

*L'écoute et le support que j'ai eus  
m'ont beaucoup aidée à sentir que je n'étais pas seule.*

*Je me suis sentie soutenue et même soulagée d'avoir de l'aide  
dans des situations d'injustice où je n'avais pas l'énergie ou les  
connaissances pour faire respecter mes droits comme victime et  
aider d'autres victimes qui vivent ou vivront des situations similaires.*

*Le fait d'avoir de l'aide m'a validée dans mon vécu et surtout  
m'a permis de m'affirmer et de vivre un sentiment  
de reprise de pouvoir dans ma vie.*

*Je suis très reconnaissante de l'appui  
que j'ai eu de l'Association. »*

*« Je suis stupéfaite de constater  
les difficultés rencontrées pour avoir  
accès à l'information et surtout aux  
services et programmes prévus par la Loi  
sur l'indemnisation des victimes d'actes  
criminels. Je suis une victime et il m'a fallu  
me rendre au TAQ, en plus d'avoir à recourir  
aux services d'un avocat.*

*Sans aide, comme celle reçue de l'AQPV,  
je n'y serais jamais arrivée. »*

## INFORMATION ET SENSIBILISATION

Afin de partager et de diffuser de nouvelles connaissances sur la victimisation, l'AQPV produit des outils d'information sur différentes problématiques. Ces outils s'adressent soit aux victimes et à leurs proches, soit aux intervenantes et intervenants concernés par la situation des victimes d'actes criminels.

### » Projet « Pour un meilleur exercice des droits et recours des victimes dans le système de justice »

Les travaux entourant le projet « Pour un meilleur exercice des droits et recours des victimes dans le système de justice », financé par le ministère de la Justice du Canada en collaboration avec le ministère de la Justice du Québec, se sont poursuivis cette année. Rappelons que ce projet s'articule autour des droits reconnus dans la *Charte canadienne des droits des victimes* et cible des problématiques liées à l'exercice de ces droits.

#### Le site Web interactif [crimecasuffit.ca](http://crimecasuffit.ca)

Destiné aux victimes mineures de jeunes contrevenants, le site a été mis en ligne le 15 mars 2021. Les victimes mineures peuvent souvent se sentir désemparées et se poser plusieurs questions quand il s'agit de dénoncer l'acte criminel qu'elles ont subi. Le site a donc été conçu pour les accompagner dans leur parcours dans le système de justice pénale pour les adolescents et les adolescentes et les encourager à y participer pleinement en faisant entendre leur voix. Il donne des informations sur les étapes du processus, les droits des victimes et les ressources pouvant les aider. Le site contient :

- des vidéos présentant le travail des services de police, du CAVAC, des organismes de justice réparatrice, du DPCP et du Directeur provincial ;
- des balados de victimes qui racontent leur expérience ;
- deux vox pop dans lesquels des jeunes répondent à des questions en lien avec des sujets spécifiques ;
- des fiches d'information, des questionnaires et des aide-mémoire.

Voici les moments forts de la dernière année :

- Une importante campagne de promotion du site Web s'est déroulée du 15 au 31 mars 2021. Elle visait à informer les jeunes de 12 à 17 ans victimes de jeunes contrevenants ou contrevenants, leurs parents, le personnel enseignant, ainsi que les intervenantes et intervenants de différents milieux (scolaire, communautaire et judiciaire) sur les dispositions de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. Pour ce faire, les réseaux sociaux ont été utilisés (Facebook, LinkedIn, Instagram), le magazine jeunesse Curium a été sollicité et nous avons collaboré avec une influenceuse jeunesse (Charlie Deslauniers). Des affiches et des signets présentant le site Web ont été envoyés dans plusieurs écoles secondaires du Québec. Au total, plus de **2000 affiches** et **500 signets** ont été distribués. Ces outils de promotion sont également accessibles dans notre boutique en ligne.



- Le lundi 15 mars 2021, près de **50 personnes** ont assisté à la présentation du site Web en Facebook live et via la plateforme Zoom, dans le cadre du Salon VISEZ DROIT organisé par le Barreau de Montréal.
- Le site a été consulté **2798 fois** depuis sa mise en ligne.
- Le site a son propre compte Instagram, ce qui augmentera sa visibilité tout au long de l'année. Nous avons actuellement 100 personnes abonnées.

## Un grand merci!

Plusieurs personnes ont contribué à la réalisation du site Web [crimecasuffit.ca](http://crimecasuffit.ca). Nous souhaitons leur exprimer nos plus sincères remerciements pour leur engagement et expertise:

- Pierre Bergeron, enquêteur, Service de police de Saint-Jérôme
- Simon Blanchette, délégué à la jeunesse à la retraite
- Katy Boucher, enseignante, école Marguerite-De Lajemmerais
- Isabelle Jean, intervenante, Équijustice Rive-Sud
- Marie-Eve Lamoureux, directrice des services de justice pénale pour mineurs et de médiation citoyenne, Équijustice
- Ky Vy Le Duc, responsable des tournages et du montage vidéo
- Isabelle Montmigny, designer web
- M<sup>re</sup> Anie-Claude Paquin, rédactrice des contenus et fondatrice de l'enDroit
- Jocelyn Poitras, développeur web
- M<sup>re</sup> Marie Vauclair, procureure aux poursuites criminelles et pénales, Bureau des affaires de la jeunesse, Directeur des poursuites criminelles et pénales
- Julie Vidal, intervenante, CAVAC de la Montérégie

Un merci tout spécial à Jeanne et Esther, qui ont généreusement accepté de partager leur histoire et à tous les jeunes de l'école secondaire Marguerite-De Lajemmerais de s'être prêtés au jeu dans les vox pop!

## Les fiches d'information juridique

En collaboration avec le Bureau des mandats organisationnels du Directeur des poursuites criminelles et pénales, nous avons continué le développement de fiches d'information juridique destinées aux personnes qui interviennent auprès des victimes sur différentes procédures et mesures du système de justice pénale en matière criminelle. Au total, les **dix thématiques** suivantes feront l'objet d'une fiche:

- Les interdictions de non-communication
- Les ordonnances de non-publication
- L'accompagnement par une personne de confiance
- Le témoignage derrière un paravent et par télé-témoignage
- Le témoignage par déclaration vidéo
- La preuve concernant le comportement sexuel de la victime
- La communication de dossiers de tiers
- L'interdiction pour une personne accusée de contre-interroger la victime
- Le huis clos
- La déclaration de la victime

Le lancement officiel est prévu pour l'automne 2021.



## » Mois de la justice 2021

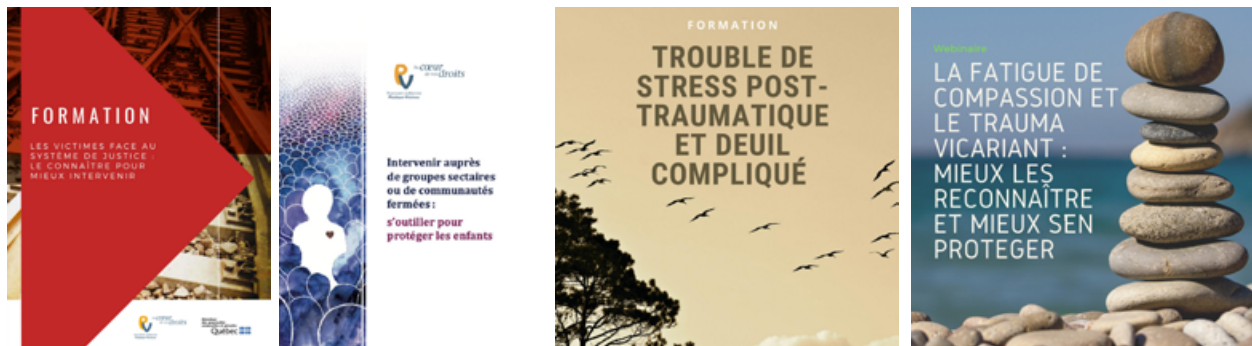
En février dernier, dans le cadre du Mois de la justice initié par l'organisme Juripop, l'AQPV a diffusé une série de **8 capsules informatives** sur les droits des victimes d'actes criminels sur sa page Facebook et LinkedIn. Au total les capsules ont été vues par **4637 personnes**.



## FORMATION

L'AQPV offre des formations destinées aux personnes qui œuvrent auprès des victimes qui sont dispensées par des formatrices et des formateurs ayant une expertise reconnue dans leur domaine. Elles visent à développer les compétences des personnes participantes sur diverses thématiques telles que la victimisation et ses impacts, les besoins des victimes et de leurs proches et l'accompagnement judiciaire des victimes.

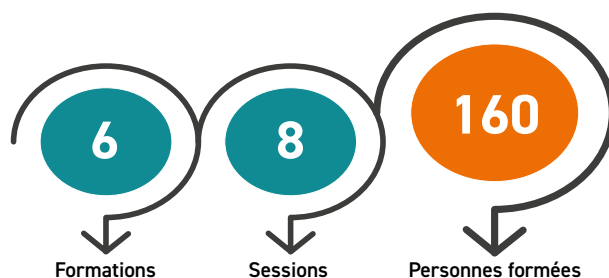
## » Bilan de la programmation 2020-2021



En raison de la crise sanitaire, nous avons été dans l'obligation d'offrir les formations en ligne faute de pouvoir les dispenser en présentiel. Les formations suivantes ont été offertes :

- Les victimes face au système de justice : le connaître pour mieux intervenir / M<sup>e</sup> Julie Pelletier, procureure aux poursuites criminelles et pénales
- Troubles de la personnalité: entrer en relation avec la personne derrière le «trouble» / François Chanel, psychologue
- La thérapie orientée vers les solutions: un outil pour aider les victimes de trauma / Esther Trudel-Cloutier, psychologue et directrice du Centre Psycho-Trauma Les solutions
- Intervenir auprès de groupes sectaires ou de communautés fermées: s'outiller pour protéger les enfants / Lorraine Derocher, sociologue, professeure associée au Centre d'études du religieux contemporain de l'Université de Sherbrooke, et chercheure au Centre de recherche sur l'enfance et la famille de l'Université McGill et au Centre de recherche SoDRUS de l'Université de Sherbrooke
- La fatigue de compassion et le trauma vicariant : mieux les reconnaître et mieux s'en protéger / Pascale Brillon, psychologue, superviseure et directrice de l'Institut Alpha
- Trouble de stress post-traumatique et deuil compliqué / Christophe Herbert, psychologue

Au total, **8 sessions** ont été présentées d'avril 2020 à la fin mars 2021, auxquelles **160 personnes** ont participé. Ces formations ont été suivies par des personnes œuvrant dans plusieurs organismes tels que les CALACS, les CISSS/CIUSSS, les maisons d'hébergement, les organismes de justice alternative/Équijustice ou travaillant en pratique privée.



« L'expérience de la formatrice est remarquable. Elle appuyait le tout d'exemples concrets rencontrés au cours de sa pratique afin de faciliter notre compréhension de concepts plus abstraits. »

Participante à la formation *Les victimes face au système de justice: le connaître pour mieux intervenir*

« Excellente formation. Formatrice très dynamique et avec une expertise sur le sujet. Bref, très belle journée qui m'a donné beaucoup d'informations et d'outils concrets. »

Participante à la formation *La fatigue de compassion et le trauma vicariant: mieux les reconnaître et mieux s'en protéger*

« Formation bien créée et très bien animée. L'une des meilleures formations auxquelles j'ai assisté à date. »

Participante à la formation *Intervenir auprès de groupes sectaires ou de communautés fermées*

## » Formations en ligne

### Droits et recours des victimes dans le système de justice pénale

Au cours de la dernière année, nous avons poursuivi le développement de notre première formation en mode asynchrone et autoportante sur les droits et recours des victimes dans leur parcours dans le système de justice pénale.

À travers chacune des étapes (intervention policière, processus judiciaire, exécution de la peine), les personnes apprenantes suivront Mathilde, victime d'agressions sexuelles à l'adolescence, Jacques, dont le fils a été assassiné, ainsi que Jill et Robert, un couple de personnes âgées victimes de fraude.



La formation est découpée en 6 modules :

- L'évolution des droits des victimes au Québec et au Canada et la présentation de la *Charte canadienne des droits des victimes*;
- Le droit à l'information;
- Le droit à la protection;
- Le droit à la participation;
- Le droit à la réparation;
- Les recours pouvant être exercés quand ces droits n'ont pas été respectés.

La formation permettra aux personnes qui interviennent auprès des victimes et de leurs proches d'actualiser leurs connaissances afin de mieux les informer et les accompagner tout au long de leur parcours. Au terme de la formation, elles seront en mesure de :

- décrire les moments marquants de l'évolution des droits des victimes au Québec et au Canada;
- nommer et expliquer les droits que les législations accordent aux victimes d'actes criminels et à leurs proches;
- identifier les mesures qui permettent l'exercice de ces droits;
- préciser les moments et les conditions d'application de ces droits tout au long du processus, de l'intervention policière à l'exécution de la peine;
- connaître les rôles et responsabilités des différentes instances et des acteurs qui ont des obligations envers les victimes;
- comprendre les obstacles et les difficultés rencontrés par les victimes dans l'exercice de leurs droits et recours.

La réalisation de cette formation s'inscrit dans le cadre du projet «Pour un meilleur exercice des droits et recours des victimes dans le système de justice», financé par le ministère de la Justice du Canada en collaboration avec le ministère de la Justice du Québec.

## Comprendre pour mieux intervenir auprès des victimes d'actes criminels



L'avancement actuel des connaissances sur les conséquences de la victimisation criminelle ainsi que la reconnaissance grandissante des droits des victimes viennent mettre en lumière la nécessité pour tous les intervenantes et les intervenants d'être mieux informés et adéquatement outillés. Que les personnes relèvent des services policiers ou correctionnels, ou œuvrent dans les domaines de la santé, de l'éducation ou de la justice, elles doivent sans aucun doute intervenir auprès de victimes aux besoins parfois complexes et multidimensionnels. Être en mesure de leur répondre efficacement et avec empathie, tout en respectant les limites de leur mandat, représente un défi de taille pour nombre de professionnelles et de professionnels.

Cette formation en ligne interactive, financée par le ministère de la Justice du Québec, s'adresse aux personnes non spécialisées dans le domaine de l'intervention auprès des victimes d'actes criminels désireuses de parfaire leurs connaissances et d'améliorer leurs façons de faire et d'être auprès d'elles. Elle saura également intéresser les étudiantes et les étudiants en techniques auxiliaires de la justice, en techniques policières, en intervention en délinquance, en éducation spécialisée, en travail social, en criminologie et en droit.

Six modules structurent l'ensemble du contenu. Les thèmes qui y sont abordés sont, croyons-nous, essentiels à une meilleure compréhension de la victimisation criminelle. À l'aide de mises en situation et d'exercices interactifs, les personnes apprenantes auront l'occasion d'en connaître davantage, entre autres, sur l'impact fréquemment dévastateur des préjugés, sur la place de l'intersectionnalité dans l'analyse de la problématique, sur la complexité des conséquences du crime, ainsi que sur les interventions à privilégier lors d'un premier contact et en situation de crise. En outre, les participantes et les participants développeront des compétences relatives au savoir, au savoir-faire et au savoir-être, qui sont transposables à leur contexte de travail.

Une formation qui pousse à la réflexion, axée sur la pratique et l'importance du savoir-être.

## CONCERTATION ET PARTENARIAT

L'AQPV développe et maintient des liens avec un ensemble d'organisations en siégeant sur des instances décisionnelles ou en participant activement à des tables de concertation, comités, groupes de travail régionaux, provinciaux et nationaux.

- Membre du **Comité externe du Programme québécois de remboursement pour les proches de personnes décédées à la suite d'un acte criminel (PRP)**.
- Membre du **Comité organisateur de la Semaine des victimes et survivants d'actes criminels**.
- Membre du **Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)**.
- Membre de l'**Association canadienne pour la prévention de la violence (EVA CAN)**.
- Membre de la **Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal**.
- Membre de la **Table de concertation en violence conjugale de Montréal**.
- Membre du **Comité aviseur du Bureau international des droits des enfants (IBCR)** pour la formation en ligne en matière d'accompagnement des enfants témoins ou victimes d'actes criminels au Québec.
- Membre de la **Table de concertation des organismes de défense des droits de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse**.
- Membre et représentant du Québec au sein des **comités consultatifs sur les victimes du Service correctionnel du Canada**.
- Membre du **Comité PAFU**, Programme d'aide financière d'urgence pour les personnes victimes de violence conjugale, d'exploitation et de violences sexuelles du ministère de la Justice du Québec.
- Membre du **Comité Femmes et Justice**, Trajetvi (Trajectoires de violence conjugale et de recherche d'aide).
- Membre du **Comité Partenariat Pour Elles**, Trajetvi.

## CONSULTATIONS

L'AQPV est sollicitée pour exprimer son point de vue lors de consultations. Ce sont autant d'occasions d'approfondir des enjeux liés à la défense des droits et à l'accompagnement des victimes et de partager notre expertise sur différentes questions.

### Évaluation de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes de Justice Canada

La Stratégie fédérale d'aide aux victimes de Justice Canada a pour objectif d'améliorer l'accès à la justice pour les victimes et les personnes survivantes d'actes criminels et de renforcer la voix des victimes d'actes criminels dans le système de justice pénale.

En juillet 2020, Justice Canada a mené des entrevues avec des personnes représentant chaque province et territoire, ainsi que des organisations nationales, pour connaître leur appréciation de la Stratégie fédérale. L'AQPV a été choisie pour le Québec par le Comité consultatif d'évaluation et a été représentée par sa présidente.

De nombreuses questions ont été abordées afin de :

- évaluer les activités de la Stratégie fédérale (subventions, élaboration de politiques, réforme du droit pénal, etc.);
- voir comment ces activités ont contribué à répondre aux besoins des victimes;
- cibler les améliorations à apporter.

---

### Consultation du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

À la demande de l'Ombudsman fédérale des victimes d'actes criminels, la présidente a participé à la consultation préalable à la publication en novembre 2020 du *Rapport d'étape : La Charte canadienne des droits des victimes*.

---

### Consultation sur le système de justice militaire et les droits des victimes

La directrice générale et la responsable de la recherche, de l'information et de l'édition ont participé au début de l'année 2021 à une consultation du ministère de la Défense nationale sur la *Loi modifiant la Loi sur la défense nationale et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois*, sanctionnée le 21 juin 2019. La Loi vient ajouter la Déclaration des droits des victimes au code de discipline militaire, enchâssant ainsi les droits des victimes d'infractions d'ordre militaire dans le système de justice militaire.

Les représentantes et représentants du ministère souhaitent entre autres connaître notre point de vue sur :

- la mise en œuvre des droits des victimes touchant l'information, la protection, la participation et le dédommagement en vertu de la *Charte canadienne des droits des victimes*;
- les compétences requises pour agir à titre d'agent ou agente de liaison avec la victime au sein des forces armées;
- le mécanisme permettant aux victimes de déposer des plaintes lorsqu'elles sont d'avis qu'il y a eu violation ou négation d'un droit conféré;
- l'initiative de développer un sondage permettant de consulter directement les victimes d'infractions d'ordre militaire.

Les points de vue et les opinions recueillies lors de la consultation seront pris en compte dans l'élaboration de la réglementation à venir.

---

### Collaboration avec la Ligne-ressource provinciale pour les victimes d'agression sexuelle

L'AQPV a été consultée sur l'identité de marque de la Ligne-ressource provinciale pour les victimes d'agression sexuelle (logo, symbole correspondant le mieux à son image, etc.) dans le cadre d'une démarche visant à rejoindre et desservir un plus grand nombre de personnes.

## PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS

Chaque année, l'AQPV participe à de nombreuses activités qui permettent de maintenir et d'accroître son ancrage dans les divers milieux de pratique et d'intervention auprès des victimes d'actes criminels.

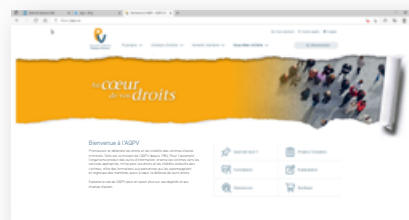
- **26-27 mai 2020** – Premier congrès électronique É-congrès d'Équijustice.
- **10 juin 2020** – Webinaire intitulé «Sexual Violence & COVID-19: Frontline Perspectives» organisé par EVA CAN.
- **10 juin 2020** – Atelier en ligne «Le travail forcé existe au Canada: les migrants précaires demandent justice et protection» organisé par le Conseil canadien pour les réfugiés.
- **22 octobre 2020** – Symposium sur les violences à caractère sexuel en milieu collégial - PIECES (Projet intercollégial d'étude sur le consentement, l'égalité et la sexualité), une initiative de la Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur (UQAM), Boscoville, le Collège Montmorency, le Cégep de Jonquière, le Cégep de l'Outaouais, le Cégep de Sainte-Foy et le Collège Ahuntsic.
- **10 novembre 2020** – Panel virtuel «Violence conjugale et sexuelle: enjeux sociojuridiques» organisé par le collectif de recherche FemAnVi.
- **11 novembre 2020** – Journée des juristes LSJPA organisée par l'équipe de soutien LSJPA.
- **25 novembre 2020** – Lancement virtuel et discussion sur le rapport d'étape sur la *Charte canadienne des droits des victimes* réalisé par le Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels.
- **26 novembre 2020** – Webinaire «Criminal Victimization and the Impact of Media in the Social Media Age on Victims and Survivors of Crime» organisé par le Victim Justice Network.
- **27 novembre 2020** – Webinaire «Les expériences de justice réparatrice des personnes victimes de violence sexuelle» organisé par le Centre de services de justice réparatrice, l'Université de Montréal et le Centre international de criminologie comparée.
- **12 janvier 2021** – Webinaire «Beyond Inclusion: Reframing Support for Survivors» organisé par le CALACS de l'Ouest-de-l'Île.

## COMMUNICATIONS

Que ce soit par le site Web, l'infolettre, les réseaux sociaux ou les médias traditionnels, les communications de l'AQPV permettent d'être à l'affût des changements législatifs, du développement des services et de tout ce qui se fait dans le domaine de la victimologie.

### » Le site Web

Le site Web a été consulté à **24 397 reprises** et **60 617 pages** ont été vues entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 et le 31 mars 2021. La plateforme a attiré **18 587 nouveaux visiteurs**.



### » L'infolettre

L'infolettre compte plus de **1 211** personnes abonnées. Elle a été publiée **cinq fois**. Son taux moyen d'ouverture est de 42%.



### » Les réseaux sociaux

La page Facebook compte **2 200 mentions** J'aime, une augmentation de **77%** comparativement à pareille date l'an dernier. Nous comptons **258 abonnements** sur le réseau LinkedIn, une augmentation de 51%.



## 5 Ressources et dépenses

### Résultats financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2021<sup>1</sup>

Les résultats financiers de l'AQPV pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 présentent des produits de 805 153 \$, des charges de 695 546 \$, donc un excédent pour l'exercice de 109 607 \$. L'actif net non affecté pour les opérations courantes de l'Association au 31 mars 2021 s'élève maintenant à 252 129 \$.

### Résultats du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021

Pour la période 2020-2021, les activités de l'AQPV ont été réalisées grâce aux subventions gouvernementales représentant 47 % des revenus. Notre principale subvention provient d'un transfert du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (255 000 \$) au Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), lequel administre la subvention qui nous est allouée. Le SACAIS contribue aussi à notre financement annuel récurrent (123 545 \$) pour le soutien à la mission de défense collective des droits.

D'autres subventions gouvernementales totalisant 37 % des revenus ont été accordées pour la réalisation de projets spécifiques. C'est le cas, par exemple, du ministère de la Justice du Canada qui nous a alloué 222 357 \$ pour le développement d'outils d'information et de sensibilisation dans le cadre du projet « Pour un meilleur exercice des droits et recours des victimes d'actes criminels ». Le ministère de la Justice du Québec (MJQ) a également accordé des subventions de 71 875 \$ afin développer une formation intitulée « L'apprentissage en ligne pour mieux intervenir auprès des victimes d'actes criminels ». Une subvention de 6 586 \$ a aussi été accordée par le MJQ pour la poursuite de la réalisation d'un projet visant à faciliter l'accès à la justice aux victimes d'actes criminels qui contestent une décision en matière d'indemnisation.

Les revenus générés par le programme de formation annuel, la vente de documents, les cotisations des membres et autres sources ont été de 125 790 \$ (16 %).

Les dépenses relatives aux salaires et charges sociales ont été de 359 631 \$ (51 % des charges) et celles reliées aux activités d'information, de formation et de sensibilisation, de 233 386 \$ (34 %). Les frais de fonctionnement général de l'Association se sont élevés à 81 119 \$ (12 %). Par ailleurs, l'amortissement des immobilisations et les intérêts sur la dette à long terme sont de 21 410 \$ (3 %).

---

<sup>1</sup> Les informations financières sont extraites du rapport de l'auditeur indépendant Sassi, CGA, comptable professionnel agréé inc.





Association québécoise  
**Plaidoyer-Victimes**

8615, boul. Saint-Laurent, bureau 206  
Montréal (Québec) H2P 2M9

☎ 514 526-9037

✉ [aqpv@aqpv.ca](mailto:aqpv@aqpv.ca)

💻 [aqpv.ca](http://aqpv.ca)

*Au cœur  
de vos droits*